PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 6 février 2023 à 19h30 à la salle communautaire du 85, de la Grand-Rue, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par l'occupant du 130, rue de la Grand-Rue, lot 4 248 574.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation de construire un bâtiment agricole à une distance de 5,45 m de la résidence, alors que selon l'article 4.5.1 du *Règlement de zonage nº 90-256* de la Municipalité, sur une même propriété, tout bâtiment agricole ne peut pas être construit à moins de 10 m d'une résidence. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 6 février 2023.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 20 janvier 2023.

Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint